CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $80; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, 'steam-boats et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par les passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DEDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DES AMELIORATIONS.

UNE élection de sept directeurs, pour cette institution, aura lieu, à la maison de banque, le 26 du mois de février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

Le livre de transfert sera fermé jusqu'au jour de l'élection. Par ordre de la direction.

31 jan—26 J. U. RABOTEAU, caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS.

LA direction a déclaré, dans sa séance de ce jour, un dividende de six pour cent. Le dividende est à dater sur toutes les sommes dues à la Banque sur actions, soit par billets ou autrement, et ne sera payable seulement qu'aux actionnaires qui, ayant payé tout leur capital, n'ont aucune responsabilité envers la banque comme actionnaires.

Nouvelle Orléans, le 30 janvier 1838.

Par ordre de la direction.

31 jan J. U. RABOTEAU, caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS.

DES propositions pour la construction des édifices que la Compagnie se propose de faire continuer au coin des rues St-Louis et Chartres, seront reçues au bureau du caissier jusqu'au 19 de février.

Les Plans et spécifications seront communiqués chaque jour au même bureau entre dix heures et trois heures.—Par ordre de la Direction.

12 fév. J. H. RABOTEAU, caissier.

BANQUE DE LA CITE.

Nouvelle Orléans le 10 février 1838.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, qu'une élection de douze directeurs devront servir pendant l'année courante, aura lieu à la maison de banque, Lundi, 5 du mois de mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

12 fév ROBERT J. PALFREY, caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN

Nelle Orléans, le 12 février 1838.

LES personnes dont les noms suivent ont été nommées à 5 du courant, par les actionnaires comme directeurs de cette institution pour l'année suivante, savoir:

R. O. Pritchard, George M. Leed,
E. Peschier, G. Burke,
S. Field, H. S. Buckner,
S. W. Oakey, T. W. Justamond,
J. D. Bein.

Et à une assemblée des directeurs, M. R. O. Pritchard, a été unanimement été élu président MM. M. Conrad avocat, R. L. Robertson inspecteur.

13 fév W. TUFTS, secrétaire.

BANQUE DE COMMERCE.

NOUVELLE ORLEANS, le 5 février 1838.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, qu'une élection de onze directeurs, qui devront servir pendant un an, aura lieu à la maison de banque, jeudi, 8 mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

6 fév. G. O. HALL, caissier.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nelle Orléans, le 14 février 1838.

LES officiers commandant les compagnies de la légion de la Louisiane, sont invités à se réunir à la maison de ville, vendredi prochain 16 du courant, à six heures précises du soir, afin de statuer sur une nouvelle répartition à faire entre les compagnies, des fonds provenant des appropriations faites par l'Etat et les Municipalités de la ville de la Nelle Orléans.

La répartition sera faite sur la somme de six mille quatre cent quatre vingt une piastres 50 cents ($6481 50 cents) déposée à la Banque de l'Union de la Louisiane au crédit de la Légion.

Le reste dû à la légion de la Louisiane, par la 1ère. Municipalité, deux mille piastres suivant le mandat du paiement daté du 29 décembre 1837.

Par ordre du brigadier général, J. B. Plauché, commandant la Légion.

15 fév—2 D. AUGUSTIN, aide de camp.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 25 Janvier 1838.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 25 Février 1838, à 10 heures précises du matin, pour une revue d'inspection et pour la célébration de l'anniversaire du 22 Février.

Chaque commandant de compagnie devra remettre à l'inspecteur de brigade, un contrôle exact du nombre effectif d'hommes présens à la revue appartenant à sa compagnie.

Une distribution de gargousses et de cartouches sera faite sur la place.

Les commandans de compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.

L'officier commandant le régiment d'infanterie, ordonnera à la Compagnie des Gardes d'Orléans, capitaine Paul Bertus, de se trouver sur la place, à 9 heures précises, pour fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier-général J. B. Plauché, commandant la légion. D. AUGUSTIN,

31 jan Aide de-camp.

Municipalité No. 3.

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire enlever avant lundi prochain 19 de février, tous les articles qui encombrent la levée et qui sont en contravention aux les ordonnances de police. Ces articles consistent en pierres à paver, granits, briques, charbon, flag stones, curb stones, barils de chaux, gravois, planches, bois d'acajou &c. &c. &c.

Si, dès cette époque ces différens articles ne sont pas enlevés, ils seront portés par les charrettes de la Corporation aux frais et risques de ceux auxquels ils appartiendront au dépôt de la Corporation.

Notification est pareillement donnée aux propriétaires de bois de chauffage en tête du Rail Road, de les faire enlever sous les mêmes restrictions. Pareillement aux propriétaires de bois de chauffage, planches et autres matériaux provenant de la démolition de quais &c. qui encombrent la Levée depuis la rue Esplanade jusqu'à la Rafinerie de la Louisiane de les faire enlever avant le 1er. mars 1838, à défaut de quoi les propriétaires seront mis à l'amende et leurs matériaux portés au dépôt de la municipalité.

J. R. VIENNE,

1 fév Wharfinger.

MAGASIN DE BIJOUTERIE ET HORLOGERIE

LES soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert leur magasin rue St. Louis, entre Chartres et Royale, emplacement de la Bourse.

On y trouvera constamment chez eux un assortiment des bijoux les plus riches et des mieux choisis, en montres, pendules, bijouterie et tous articles fins de Paris.

Leurs relations bien établies avec les premières maisons de bijouterie de Paris, et Genève, leur font espérer qu'on voudra bien leur continuer la confiance accordée au Sieur Feytel, ex-employé de la maison C. [illegible]

15 fév FEYTEL & HUCHET

CHARBON DU CANNEL—80 tonneaux charbon en débarquement du navire Hensington, de Liverpool, à vendre en lots convenables aux acheteurs, s'adresser par

3 fév—10 ANDREW J. BARKER, No. 69 1/2, rue de la Commune.

CHARBON de Pittsburg en débarquement, vis-à-vis de la rue du Canal, et livrables en lots convenables aux acheteurs, à vendre par

3 fév—10 ANDREW J. BARKER, No 69 1/2, rue de la Commune.

CHARBON de Schuylkill &c., à vendre en lots convenables aux acheteurs, et livrables par

février—10 ANDREW J. BARKER, No 69 1/2, rue de la Commune.

MME. SIMON, sage femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu lui accorder leur confiance et le public en général, qu'elle a transféré son domicile, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, maison de Mr Vignié. Madame Simon reçoit à pension, les dames qui voudront se faire soigner chez elle. 21 nov—1 an

AVIS.

LE Dr. HUET, de Paris, rue Bourbon No. 15, (près de la rue du Canal,) guérit dans un court délai, par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre, sans mercure, ni copahu, ni tisane, [illegible] très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 29 août—6m

CIGARRES—300 milliers cigarres de différentes marques, en magasin et à vendre par

J. M. CABALLERO,

jan 80, rue St. Louis.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orleans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques ou autres mentionnés dans le rapport hebdomadaire du Wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 4 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.

D. PRIEUR, maire.

MARCHANDISES SECHES fabriquées expressément pour les marchés du Mexique.—Bourry d'Ivernois, rue Conti No 46, tient en vente un assortiment complet de mousselines et autres espèces de cotonnades, ayant droit au drawback, et venant directement des fabriques en Suisse. 14 fev—3

CAFE—200 sacs café vert de la Havane, première qualité, en débarquement de la goëlette Virginia, à vendre par M. LOPEZ,

6 fev 31, rue de la Commune.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION BENEDICTE alias BRION f. c. l.—Vente par le régister des testaments.—Le mercredi, vingt huit février 1838, à midi, en vertu et exécution d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans Etat de la Louisiane, en date du [illegible] janvier 1838, et rendu dans l'affaire de la succession de feu Marie Sophie Bénédicte alias Sophie Brion, femme de couleur et libre, dans l'action en partage numéro 1133, intitulée: "Pierre Favre Hazeur versus Louis Mazet et autres," j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale; à l'effet d'opérer un partage, les esclaves et biens fonds ci après décrits, savoir:

ESCLAVES

1. Sophie, négresse âgée de soixante ans.
2. Charlotte, négresse âgée de soixante deux ans.
3. Jean Louis, âgé de dix neuf ans, fils de Charlotte.

BIENS FONDS.

1o. Un terrain au faubourg Marigny, rue des Grands Hommes, entre les rues Bagatelle et Union, faisant partie des terrains nos. cent soixante neuf et cent soixante dix, ayant trente pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur cent vingt de profondeur, desquels trente pieds de face, cinq pieds sont à prendre dans le numéro cent soixante neuf et les vingt cinq autres dans le numéro cent soixante dix, suivant le plan général du dit faubourg, déposé en l'étude de Narcisse Broutin, notaire, borné du côté de la rue de l'Union par Narcisse Bailly, aux droits de Noël Bonrepos, et de l'autre par Joseph Prieto, ensemble une maison briquetée entre poteaux, cuisine etc.

2o. Un autre terrain situé au dit faubourg Marigny, dans l'ilet compris entre les rues de l'Esplanade, des Grands Hommes et Bagatelle, désigné par le numéro cent quarante sept au plan aus mentionné du dit faubourg, ayant soixante pieds de face à la rue Bagatelle sur cent vingt pieds de profondeur, à la limite de la ville, avec un hangar pardevant, cuisine etc. borné d'un côté par M. Fran Guéno, et de l'autre côté par Mrs. Marcel et Alfred Ducros; lequel terrain sera vendu en deux lots séparés mesurant chacun trente pieds de face à la dite rue Bagatelle sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions de la vente: Les esclaves payables à un an de crédit, et les biens fonds payables un quart comptant, et la balance à un et deux ans de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; lesquels billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Théodore Seghers, notaire public. 26 jan

SUCCESSION RAMAGE.—Vente par le Régister des Testamens.—Le lundi, 19 Février 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu James Ramage, un petit mulâtre esclave nommé John, âgé d'environ neuf ans.

Conditions de la vente:—Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant H. B. Cenas, not. pub. 17 jan

Vente par le Régister des Testamens.

LE Lundi, dix-neuf Février 1838, à midi, en vertu de deux ordres de vente rendus par l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, au procès numéro 1069, intitulé: "George Heno et autres, contre Lau e Heno et autres;" j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, dans la rue Bourgogne, entre les rues de la Douane et Bienville, ayant vingt et un pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, le tout mesure française.

Conditions—Un septième payable à six, neuf et douze mois de crédit; et les autres six septièmes payables en cinq, comptant, et la balance à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois; le tout en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque; l'acquéreur devra fournir des billets divisés ou autant de coupons qu'il sera nécessaire pour mettre les héritiers à même de partager le produit de la vente en septparts.

15 janv W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

SUCCESSION JOURDAN.—Vente par le register des Testamens.—Le jeudi, 22 février 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Charles Jourdan, six lots de terre, situés dans la ville de Mandeville, sur les bords du lac Pontchartrain, paroisse de St-Tammany, et désignés sous le numéro trois de l'Ilet numéro soixante-douze, numéro deux de l'Ilet numéro soixante sept, et numéros un, deux, trois et quatre de l'ilet numéro quatre vingt onze, sur un plan de la dite ville, dressé par Bringier, arpenteur général, le 14 janvier 1834, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public en cette ville.

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.

19 jan W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

SUCCESSION MICHINARD.

Vente par le Régister des Testamens.

LE mercredi, 21 Février 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu JEAN MICHINARD, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Darcantel, dans cette paroisse, désigné par le numéro vingt-sept dans l'Ilet numéro sept, d'après un plan original fait par le voyer de cette ville le 2 Mai 1836, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire; le dit lot ayant mesure américaine, cinquante trois pieds trois pouces et demi de face à la rue Marigny, et s'étendant en profondeur cent quarante et un pieds sept pouces de face à la rue Leonidas, où il forme le coin, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Quatorze lots ou morceaux de terre situés à Mandeville, Paroisse de St. Tammany, et désignés sur le plan de la dite ville, fait par Mr. Depouilly, architecte, le 8 Janvier 1836, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire en cette ville, sous les numéros dix, onze, et douze de l'Ilet numéro dix; les numéros huit, neuf, dix, onze et douze de l'ilet numéro neuf; les lots numéro deux, trois, quatre et cinq de l'Ilet numéro treize, et les lots numéros onze et douze de l'ilet numéro seize.

Conditions de la vente:—L'acquéreur du lot de terre du faubourg Darcantel se mettra au lieu et place du défunt pour ce qui reste dû, et paiera la balance comme suit: cent soixante-six piastres comptant, et le surplus à six mois; et l'acquéreur des lots ou terrains à Mandeville, se mettra au lieu et place du défunt pour ce qui reste dû, et la balance payable à six et douze mois; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

19 jan W. F. C. DUPLESSIS, Rég des Tes.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Louis Féraud, not. pub.

SUCCESSION BOLZE—Vente par le régister des Testamens.—Le LUNDI cinq mars 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Jean Claude Marie Bolze, un terrain, situé à Mandeville, sur les bords du lac Pontchartrain, Paroisse St. Tammany, en cet Etat, désigné sous le numéro quatre de l'ilet numéro onze, ainsi qu'il est figuré au plan original du dit endroit, fait par Bringier le 14 janvier 1834; lequel terrain a soixante pieds de face à la rue Gerard, et quatre vingt dix pieds de profondeur et face à la rue Jefferson, et est borné d'un côté par le lot numéro cinq et de l'autre par lot numéro trois.

Conditions de la vente: moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

31 jan W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

SUCCESSION GUESNO.

Vente par le Register des Testamens.

LUNDI, 5 Mars 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Mathieu Guesno, une Négresse esclave, nommée MATHILDA, âgée d'environ vingt huit ans, Américaine, depuis quinze ans dans le pays, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, bonne couturière et domestique de maison.

Conditions de vente: Un dixième comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale. Les dits billets porteront un intérêt de dix pour cent l'an, après leur échéance, jusqu'à ce qu'ils soient payés. Cette clause ne pouvant néanmoins être interprétée de manière à autoriser l'acquéreur à en retarder le paiement. W F C DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant Amédé Ducatel, not. pub. 1 fev

Vente par le Régister des Testamens.

LE samedi, 24 Février 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, une mulâtresse esclave nommée MATILDA, âgée d'environ vingt sept ans, appartenant conjointement à la mineure Mary Ann Dening, et à sa mère et tutrice naturelle, Veuve Margaret Dening.

Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à six mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque sur la susdite esclave jusqu'à paiement final.

23 jan W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm. Boswell, Not. Pub.

SUCCESSION NOIROT.

Vente par le Régister des Testamens.

LUNDI, 19 février 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Claude Noirot, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé dans la ville de McDonogh, dans cette Paroisse, de l'autre bord du fleuve, désigné par le No. cinq dans l'ilet No. vingt huit, sur le plan de la dite ville, déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, et exécuté à un acte en date du cinq avril 1815, Lapeyrouse, ce mesure soixante pieds de face à la prairie, tout mesure française, ensemble toutes bâtisses, circonstances et dépendances du dit terrain, ainsi que tous droits, actions et privilèges qui lui appartiennent sans aucune exception ni réserve.

Conditions de la vente—600 piastres comptant—$216 60 2/3 payables le 20 d'avril prochain 1838, en par l'acquéreur se chargeant du paiement d'un billet de pareille somme, tiré par le défunt à l'ordre de et endossé par Jn. Bte. Dalmas;—$216 60 2/3 payables le 20 octobre prochain 1838, au par le dit acquéreur se chargeant du paiement d'un billet échéant le dit jour, et aussi souscrit par le défunt, lesquels dits deux billets sont assurés par hypothèque sur la susdite propriété; il est toutefois bien entendu, que sur la somme de $600 qui doit être payée comptant, il sera prélevé et payé le montant du premier billet déjà dû et protesté, et donné en paiement d'une partie du prix d'achat de la dite propriété, ainsi que les intérêts et frais de protêt; lequel billet est également de la somme de $216 60 2/3, et porte hypothèque, et la balance payable à un an de crédit, en billet endossé à satisfaction et assuré par hypothèque jusqu'à parfait paiement; le dit billet portera un intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'il n'était ponctuellement payé à son échéance, sans pour cela donner à l'acquéreur le droit d'en retarder le paiement. W. F. C. DUPLESSIS,

18 jan Rég. des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant Théodore Tureaud, not. pub.

DOUBLONS—Cent Doublons mexicains, à vendre par KOHN, DARON & Co.,

13 fev 22, rue Bienville.

LES consignés ont reçu par la barque Caledonia, de Liverpool, les articles suivans, qu'ils offrent à vendre à des termes raisonnables, savoir:

4 vaches laitières de la race d'Ayeshire,
1 taureau de la race de Durham.
2 petits chevaux chasseurs appareillés,
20 coqs de bataille et 18 poules de la race,
[illegible] terriers de race écossaise,
812 yards pierres à paver,
40 tonneaux charbon de Canel, en boucauts,
200 sacs sel gros,
300 fromages anglais de la meilleure qualité,
30 barrillets harengs de Lock, superbes.
35 caisses cornichons.
1800 panniers pommes de terre,
100 barriques bierre et porter, en quarts et pintes,
30 jarres orge perlée,
20 barillets pois,
20 do avoine moulue,
40 milliers ardoises de vicomtesses,

F J FORSTALL & BROTHERS, no. 3, Levée au face,

Ou au capitaine à bord, première rangée au-dessus du chemin à coulisses. 9 fev—5 1ap

AVIS AUX IMPRIMEURS, ET AUX PUBLICISTES.

NOUS avons en jour, nommé Messrs Lawrence et Hill nos seuls agents à la Nouvelle Orléans, pour la vente de nos presses à imprimer, et matériaux d'imprimerie, qui auront toujours en main, un assortiment général de tous les articles qui sont si fréquemment demandés par les imprimeurs. R. HOE & Co, A New York.

Messrs. Lawrence et Hill ont été aussi nommés les seuls agents de Mrs. Conner & Cooke, de New York, pour la vente des caractères etc., et recevront dans quelques jours en recevoir un grand assortiment.

Les imprimeurs des Etats du Sud, ainsi que ceux du Texas, trouveront qu'il est de leur avantage, de s'adresser à Mrs. L. & H. avant que d'acheter ailleurs, attendu qu'ils ont l'intention de vendre aux prix de New York. Toutes les commandes qui leur seront adressées au bureau du New Orleans Observer, seront de suite exécutées. 8 fev—3m 3pa.

BEURRE ET FROMAGE—400 barillets beurre de Philadelphie, et 40 barriques fromage; 50 tierçons riz, à vendre par WOOD & SIMMONS,

12 fev 22, rue Poydras.

AVIS—Les consignataires de Cloux, reçus par le brick Uncas de Baltimore, marqués *Ellicotts Baltimore*, sont priés de se rendre au no. 98 rue de la Douane. 12 fev

RHUM de la Nelle Orléans de la distillerie de Lafayette, à vendre par

12 fev QUARLES & Co

VIEUX MONONGAHELA—16 barils, vieux whiskey de Monongahela, à vendre par

P. H. GALLWEY,

12 fev 31, rue de la Commune.

HUILE—20 barriques huile pure de baleine, 50 barils do automne, en débarquement et à vendre par 12 fev R. H. WHITE.

VIN DE SHERRY—22 barils indiens, 15 quarts de barrique, à vendre par

12 fev R. H. WHITE.

MAQUEREAUX—100 barils no. 3, 100 demi do, 100 quarts do do en débarquement et à vendre par 12 fev R. H. WHITE.

PIMENTO ET EPICES—100 sacs piments, 1 barils épices, à vendre par

12 fev R. H. WHITE.

HARRENGS—200 caisses, à vendre par

12 fev R. H. WHITE.

A VENDRE—Un check de $1198 50 100 sur la Banque de l'Etat de l'Illinois à Alton.

LAYET & AMELUNG,

12 fev 17, rue de la Commune.

WHISKEY DE L'IRLANDE, un assortiment de vieux whiskey d'Irlande reçu récemment par le navire Kensington, et de la barque Kent, et à vendre par H. & W. ANDERSON,

12 fev No 84, rue Tchoupitoulas.

150 Paquets douelles pour boucauts à mélasse, à vendre par

9 fev J. A BARELLI & Co, rue de la Commune No. 61

TABAC à chiquer de Keonock—500 boites en terblanc de l'article et dessus, à vendre par

9 fev J A BARELLI & Co. rue de la Commune No. 16

POUDRE—850 barillets poudre à vendre par

9 fev J A BARELLI & Co rue de la Commune No 61

EAU DE-VIE de Cognac—30 demi pipes vieille de vie de Cognac, à vendre par

9 fev JOS. CARTHET, rue Toulouse No. 30

30 BARILS MELASSE en bon ordre et en débarquement du steamboat Washington, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT,

24 rue Gravier.

RIZ—200 tierçons riz supérieur, de la Caroline, en débarquement et à vendre par

9 fev J A BARELLI & Co 61, rue de la Commune.

TABAC—200 caisses tabac à chiquer, de qualité supérieure, et de marques choisies, à vendre par

9 fev J A BARELLI & Co. 61, rue de la Commune.

500 Mousquets, à vendre par

9 fev J A BARELLI & Co. 61, rue de la Commune.

CIDRE—20 barils cidre de New York, à vendre par

J. A. BARELLI & Co 61, rue de la Commune.

VINS—Vieux madère, choix de Londres et Teneriffe, malaga doux et sec, et Madère de Costa à vendre par J. A BARELLI & Co

9 fev 61, rue de la Commune.

GENIEVRE ET EAU DE VIE—quelques pipes à vendre par J. A BARELLI & Co

9 fev 61 rue de la Commune.

CLOUX de Boston—500 barillets cloux de Boston du meilleur choix et de dimensions assorties, à vendre par J. A. BARELLI & Co

9 fev rue de la Commune No. 61

50 Barils huile, récemment reçus et à vendre par

9 fev J. A. BARELLI & Co rue de la Commune No. 61

BEURRE—50 barillets beurre de Goshen de qualité supérieure, à vendre par

9 fev J. A. BARELLI & Co rue de la Commune No. 61

CHAUX—200 barriques chaux à vendre par

9 fev J A BARELLI & Co rue de la Commune No. 61

SOUFRE—50 caisses soufre, récemment reçu et à vendre par J. A. BARELLI & Co

9 fev rue de la Commune No. 61

WHISKEY—50 barils en magasin, à vendre par

DEVENPORT & GOURDAIN,

7 jan 13, rue Conti.

PORTEFEUILLES, une grande variété de portefeuilles à vendre par THOS. W. SMITH,

10 fev 48, rue Conti.

A VENDRE par le soussigné.

40 barriques vin Montferrand,
40 do de vieux diverses qualités,
100 barils do blanc do.
20 pipes eau-de-vie cognac,
40 tierçons do do.
30 barils vinaigre de Bordeaux,
150 caisses vin 1/2 bouteilles Chateau-Margaux, Laffitte et Gruau Larose,
400 caisses vin St. Julien,
50 do do Bourgogne diverses qualités,
400 do cerises de Paris, do do
300 do fruits à l'eau-de-vie,
100 do liqueurs Champion,
200 paniers champagne,
200 do anisette surfine et superfine de Champion,
40 do kirsh,
40 do absinthe suisse,
20 do fleur d'orangers,
100 services linge de table du Béarn.

P. LONGIS,

12 fev—4 Rue St Louis, No. 65.

WHISKEY—275 barils whiskey rectifié, 39 barils porc, 280 colis cordes, 300 pièces toiles d'emballage, à vendre par

LAYET & AMELUNG,

12 fev 17, rue de la Commune.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre les marchandises suivantes:

Asperges par boites de 6 jarres chaque,
Fraises et framboises dans leur jus.
Champagne en 1/2 bouteilles, 1re qualité.
Cerises de Guëland et Badin.
Gelée de groseille.
Vieux Kirch.
Eau de vie de Dantzic.
Absynthe suisse.
Moutarde de Paris.
Liqueurs assorties d'Italie et de France.
Genièvre de Hollande en cruchons.
Nougat et fruits cristalisés.
Vins de Bordeaux de toutes qualités.

J. E. LOREILHE,

12 fev 33, rue Royale.

VINS ET CIGARES—2 pipes madère des Indes, 48 caisses do, de 1 et 2 douzaines; 8 quarts liqueurs et 7 barils en dans vin de Teneriff, 11 barils de malaga doux, 20 demi caisses cigares de la Havane, en magasin et à vendre par

P. M. GALLWEY,

12 fev No. 31, rue de la Commune.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON.

Francis A. Dickins, de la ville de Washington, ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départements de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y incluant les commissions des traités et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre les chevaux perdus au service des Etats-Unis; aux propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou les dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires qui se trouvent devant le Congrès ou les offices publics, lui demanderont l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.

M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE—[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—[illegible]

A VENDRE, par le soussigné, rue St-Louis, 3, [illegible]

5 bouteilles Château Laffitte [illegible]
5 do do Haut Brion do,
5 do do Rauzan do,
5 do do Boyd Canteloup do,
5 do Médoc Pouillac do,
5 do blanc Haut Sauterne do,

[illegible]

Nlle Orléans, 18 janvier 1838.

29 jan—4 1/2ps P. DUBERTRAND

ETAT DE LA LOUISIANE

TREIZIEME LEGISLATURE—SECONDE SESSION.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mardi, 6 février 1838.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Canon a présenté la résolution suivante:

Résolu que le comité spécial composé de—membres de la part de la chambre et—membres de la part du sénat soit nommé à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour la célébration de l'anniversaire de George Washington, laquelle a été lue pour la 1re. fois, et sur motion renvoyée à demain pour sa 2de. lecture.

M. Lewis a présenté la résolution suivante:

Résolu que les devoirs du portier de cette chambre, sont et seront d'assister le sergent d'armes dans l'exécution des fonctions qui lui seront imposées et d'agir en toute chose d'après les ordres du dit sergent d'armes.

Sur motion la dite résolution a été adoptée.

M. Lewis de la part du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlés les bills intitulés:

"Acte pour accorder une compensation aux jurés de la paroisse Pointe-Coupée."

"Et un Acte pour amender un acte intitulé: Acte pour déterminer les limites de la paroisse Pointe-Coupée."

Le dit rapport ayant été adopté, l'orateur a signé les dits bills.

Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné M. Brashear a présenté un bill intitulé:

"Acte pour venir au secours d'Elisabeth Miles Youngblood, femme de Thomas Youngblood."

Lequel a été lu pour la 1re fois, et sur motion renvoyé à demain pour sa seconde lecture.

L'orateur a soumis à la chambre la communication suivante du gouverneur:

Nouvelle Orléans, 5 février 1838.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants.

Je transmets ci-joint le rapport annuel des Administrateurs de l'hôpital de charité.

Il est douloureux de voir que cette institution qui fait honneur au caractère de l'Etat, et si chère aux amis de l'humanité, devra suspendre ses opérations à moins qu'une assistance efficace lui soit accordée par l'Etat, le remède qui était attendu par la loi de la dernière session devait provenir des biens confisqués, a prouvé qu'il n'avait servi à rien.

(Signé) E D WHITE.

Sur motion la dite communication ainsi que les documens ont été référés au comité spécial, nommé pour s'enquérir de la situation de l'hôpital de charité.

Par un message du sénat la chambre est informée que le président du sénat a signé les bills suivants:

"Acte à l'effet de donner à la paroisse Claiborne une représentation distincte."

"Acte pour venir au secours du collège de Franklin, dans la paroisse de St. Landry."

M. Lewis de la part du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait été pour soumis à la sanction et à l'approbation du gouverneur les sus-dits bills.

Par le même message la chambre est informée du concours du sénat au bill intitulé:

"Acte pour incorporer la société philharmonique de la Nouvelle Orléans."

ORDRE DU JOUR.

3me. Lecture.

La chambre a repris en considération le bill venu du sénat intitulé:

"Acte amendant les chartes des banques de cet Etat et pour d'autres objets," la 1ère. section du bill original venu du sénat étant sous discussion quand la chambre s'est ajournée.

M. Slidell ayant fait la motion d'amender la 10me section du bill original venu du sénat qui est ainsi conçue la 10me. section, en rejetant cette partie qui dit qu'aucune des 2,5 du montant des post notes émises après cet acte et les 2,5 du montant de toutes sommes émises à l'avenir par aucune banque de cet Etat, soit comme prêts ou ayant été discomptées devront être prêtées aux personnes résidant hors des limites intérieures de la ville de la Nouvelle Orléans, et en y introduisant ce qui suit: qu'aucune des banques émettra de capital, maintenant en circulation ou qui à l'avenir pourra y être, des banques de cet Etat, devront être prêté à [illegible]

Sur la question pour l'adoption du dit amendement, M. Lawson a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Breed, Boyle, Bossier, Canon, Cook, David, Fréret, Forstall, Kenner, Lewis, Morgan et St. Landry, Patin, Slidell, Smith, Surgy et Truxun avaient voté dans l'affirmative—16 oui.

Et que Messrs Bourg, Bickam, Brashear, Brune, Beauzeale Cousin, Ducros, Eason Grymes, Hogberry, Kennedy, Kemp, Lawson, M. Daniel, Morgan de Ouachita, Phelps, Rogers, Rotal, Sparks, H. C. Thibodeaux, Towns et Wilson avaient voté à la négative—22 non.

En conséquence le dit amendement a été rejeté.

Après quelques discussions, M. Lawson a fait la motion de reprendre en considération le vote donné sur l'amendement sus dit, la dite motion ayant prévalu.

La chambre a pris le dit amendement en considération, lequel sur motion a été adopté.

La dite section ayant été adoptée telle qu'elle a été amendée ainsi qu'un substitut approuvé, Hon. adopté en place de la section 12me. du dit bill.

Sur motion, la chambre s'est ajournée à demain 10 heures du matin.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE McQUILLEN

Vente par le régister des testamens.

LE Jeudi, 22 février 1838, à 4 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan à mon bureau, encoignure des rues Conti et Ste. Anne, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu le capitaine Hugh McQuillen, consistant en une grande quantité d'habits, une malle de parfumerie assortie, une montre (patent) en or, environ 28 livres de soie, un chronomètre, un compas, une épinglette, bague, &c., un baril de vin, un petit baril d'olives, 2 petites caisses de liqueurs etc.

Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,

9 fév Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feue Marie Jeanne Prevost f c l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la défunte ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur déchargé de sa fonction et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

9 fév Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de feu Henry Swanes.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A G Morris, curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

13 fév Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de feu William H. Rowe.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la d te succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

13 fév Ré des Testamens.

AUJOURD'HUI.

UN GROS LOT DE

$15,000

10 Lots de 1250 Piastres.

LOTERIE de la LOUISIANE.

Autorisée par acte de la Législature, Chap. LXIII, passé le 21 mars 1828.

CLASSE No. 10, pour 1838.

Devant être tirée dans la Rotonde de l'Hôtel de la Bourse, rue St Charles, vendredi, 16 février 1838, à 5 heures de l'après midi.

D. S. GREGORY & Co,
Successeurs de Yates & McIntyre.

66 Numéros placés—10 sortant.

PROGRAMME.

1	Lot de	$15 000	est	$15,000
1	"	5,500		5,500
1	"	3,500		3,500
1	"	2,536		2,536
10	"	1,250		12 500
10	"	500		5,000
10	"	300		3,000
10	"	200		2,000
76	"	100		7,600
56	"	50		2 800
112	"	30		3,360
110	"	20		2,240
2,240	"	10		22 400
15,400	"	5		77 000

15,400 Lots s'élevant à $164,736

Billets $5—Coupons à proportion.

Certificats de paquet de 22 billets entiers, $65.
Certificats do do 22 demi $32 50
Do do do 22 quarts 16 25

Paquets ou simples billets à vendre par

C. A. WELLS,

Bureau, rue de la Commune No. 79, entre les rues du Camp et St. Charles. 15 fev

SAMEDI.

UN LOT CAPITAL DE

$20,000!

DIX LOTS DE MILLE PIASTRES.

BILLETS CINQ PIASTRES SEULEMENT.

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.

CLASSE No. 20.

Autorisée par une loi du 31 mars 1836.

Devant être tirée dans le salon du Merchants Exchange, attenant au bureau de la Poste, samedi, 17 février 1838, à 5 heures P. M.

J. K. MEAD, Directeur.

[illegible] Numéros—12 sortant.

PROGRAMME:

[illegible]

Billets $5—Demi $2 50—Quarts $1 25.

[illegible] Merchants Exchange, à l'Ar[illegible] No. 112.

J. K. MEAD—Directeur.

SANGSUES.

SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.

[illegible]

UNE BELLE CHEVELURE

EST de tous les ornemens celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances; le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la perte même de la fortune ne remplit pas les cœurs généraux d'une plus amère pensée que celle des cheveux. Pour parer à ces inconvénients, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chute des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il fait croître aussi les cils et les favoris, empêche les cheveux de grisonner, et leur rendent leur souplesse, les fait onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables que produisent les propriétaires, démontrent l'efficacité du *Baume d'Oldrige*.

Lisez la liste suivante:

Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.

Les soussignés, par les présents, certifions que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les retenait dans leur état naturel.

W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste.
Section St-George, No. 86, 6e rue Nord.
John P. Inglies—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st.
John. Farey,—101 Spruce st.
Hugh Macarty,—43 South 7th st.
John Gord Sr.—123 Arch st.

Les hommes à qui ceux qui paraissent à juger par ceux-ci pourront peut-être n'en pas reconnaître toutes les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne reste que se relever dans l'opinion du public, quand on saura que trois des signataires du pas de la ci-dessus, sont les deux autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présents que je connais très bien Messieurs J. P. Inglies, John S. Farey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonne mémoire, et que pleine et entière foi peut-être donnée à leur certificat.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.

ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentés les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agens pour l'Amérique ou Fletcher, St. [illegible] Madec, Laine rue ponteau-dessous de Pearl st. New York, et par un ou plusieurs [illegible] dans les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, M gasin de Pergrant de Varre [illegible], rue de Chartres 2 fév—1on

HOTEL D'ORLEANS.

LE soussigné propriétaire de L'HOTEL D'ORLEANS, *Rue de Chartres* vient de pourvoir à [illegible]

[illegible]

ROT. RUDDOCK.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à celui qui ramènera la négresse ROSALIE ou MARIE ROSE, âgée de 25 ans, au No. [illegible] [illegible]

P. LANUSSE.

25 DE RECOMPENSE.

SERONT données [illegible] ESTHER [illegible]

C. DELAHOUSSAYE.

20 DE RECOMPENSE.

SERONT payées pour l'arrestation de la négresse SALLY, âgée d'environ 27 à 30 ans [illegible]

S. N. HITE, 155, rue du Camp.

ANIMAUX EPAVES.

Paroisse de Jefferson. Il a été conduit au syndic soussigné, dans le arrondissement de la Paroisse [illegible]

UNE MULE bai, sans étampe, apparente, ayant une tape au côté gauche, et une tâche blanche sur le dos.

UN CHEVAL alezan, ayant le front blanc, une étampe à côté droit et trois pieds blancs, ayant la crinière appariée.

Si les propriétaires ne sont pas réclamés d'ici au 22 février courant, ils seront vendus à l'encan pour à dix heures du matin au dépôt chez M. Lacey à la barre. R. BEAUVAIS, Syndic.

14 fév—1

CHEVAL EPAVE.

Un cheval de couleur foncé, étampé H M sur la cuisse gauche, ayant le bout du pied droit coupé par une corde et blessé sur le dos par la selle. Si le propriétaire ne le réclame pas, il sera vendu à l'encan par Monsieur Guillot, samedi 17 du courant, à dix heures, au dépôt de police. Le [illegible] chez Mr Guérin, rue Ste-Anne, No 214 J MAURICE.

13 fév

GUERISON RADICALE DES HERNIES.

Le Dr. Deporro, rue Royale, 529.

MONSIEUR [illegible]

A LOUER—Le pourrait à bon compte sous le nom de HOTEL DU LAC, sur le site du fort Espagnol, à l'embouchure du bayou St. Jean. [illegible]

JOHN SLIDELL.

UNE très-jolie MAISON, rue St Claude, près de l'Esplanade, cuisine &c. le tout bâti depuis environ 18 mois, à vendre par DIDION, Courtier.

2 fév—15t Passage de la Bourse.

A. J. HUBBARD, CHENERY & Co, de la ville de New-York, marchands commissionnaires, offrent leurs services pour la vente de porc, bœuf, graisse, jambon. Leur longue expérience dans ce genre d'affaires [illegible] [illegible]

MM. Taylor et Gother, Nelle Orléans;
M. Peter St gg, président de la Banque des Négocians, à New-York, Exchange Place;
M. W. M. Vermiyer, caissier de la même banque, Et en général à tous les négocians respectables de New-York; aussi à

15 fev—1m E. A. & W WINCHESTER, à Boston.

FONDERIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

LE soussigné tient constamment des grilles en fonte et [illegible] de toutes dimensions à 5 sous la livre.

Ainsi que des tuyaux, des engrainages et des colonnes de toutes dimensions à huit sous la livre. Les ouvrages de commande se feraient aux mêmes prix.

10 fév—10,3ps THEODORE VAURIGAUD

SIX CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE

Vol de la Malle et Meurtre.

PAR la malle expresse d'hier, de la Mobile, on a reçu la nouvelle du vol de la malle régulière, près d Stockton, Alabama, et du meurtre du postillon, dans la nuit du 19 de ce mois. Afin que des crimes aussi atroces soient punis tels qu'ils le méritent par leur énormité, j'offre par le présent une récompense de SIX CENTS piastres à toute personne ou personnes qui feront arrêtes et pourra donner des convictions sur les valeurs et meurtriers, ou l'un d'eux.

Département de la Poste, 27 janvier 1838.

AMOS KENDALL.

Les personnes qui ont envoyé de l'argent ou des traites par les malles du nord du 17 et 18 janvier dernier, et qui ont été volées, voudront bien avoir la bonté d'en fournir une note descriptive.

Bureau de la poste, Nlle. Orléans, 7 février 1838. 8 fév—5Ot

AVIS—La société de Godfrey, Blossman & Co. est à dater de ce jour dissoute par un consentement mutuel. La signature de la dite société ne [illegible] pour la liquidation des affaires par [illegible]

BENJAMIN GOLFREY,
R. C. BLOSSMAN,
GEO. O. LAWRIE.

[illegible]

B. GODFREY,
GEO. O. LAWRIE,
[illegible] SMALL.

A LOUER.

UNE jolie Pavillon, située dans la rue St-Philippe, près de la rue de [illegible], contenant un grand [illegible] S'adresser à [illegible], courtier, passage de la [illegible], entre St-Louis et Condé.

2 fév—15

AVIS AUX HABITANS DU PAYS—L. Beaupoorter, Chirurgien—Dentiste, a l'honneur de prévenir les habitans de la côte, qu'il s'est de nouveau fixé à la campagne; il se transportera comme par le passé partout où l'on réclamera ses soins professionnels.

N. B. Consultations sur les maladies et les imperfections organes buccaux et des dents maxillaires, &c. S'adresser à la paroisse St. Jacques, entre le collège et le couvent, ou par écrit au bureau de la Poste. 23 nov—a

TRAITES sur Philadelphie à vendre par

8 fev R. GRONING & Co.

BATEAU DE PASSAGE

Pour Louisville, Cincinnati, Pittsburg et tous les ports intermédiaires.

Le steamer ALBANY, capitaine Beickel, étant de retour de la Baie, est maintenant prêt à recevoir le reste de son chargement. Pour fret de quelques tonneaux de marchandises légères, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis de la rue de la Commune, ou à

5 12 fév BOGERT & HAWTHORN, No. 63, rue Gravier.

Pour Cincinnati, Louisville, et tous les ports intermédiaires

Le steamer COLUMBIA, capitaine Jones, ayant une grande partie de son chargement engagée, et prêt à aller à bord, partira incessamment. Pour fret du reste ou pour passage, s'adresser à bord vis-à-vis de la rue Poydras, ou à

16 fév BOGERT & HAWTHORN, No. 63, rue Gravier.

Pour Baton Rouge, et tous les ports intermédiaires.

Le steamer GALENIAN, fortement construit, capitaine F. Esneault, partira une fois par semaine pour les ports ci-dessus, quittant la Nouvelle-Orléans tous les Samedis à 8 heures du matin; de Baton-Rouge, tous les Mardis à 8 heures du matin, et arrivera à la Nouvelle-Orléans les Mercredis soir. Il est assuré pour le voyage le coton et le prix du fret sera des plus modérés. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

12 fév DEVENPORT & GOURDAIN, No. 13, rue Conti.

BATEAU POUR PASSAGERS

Pour Louisville, Cincinnati, Maysville, Portsmouth, Wheeling et Pittsburg.

Le steamer EMPEROR, capitaine R. Johnson, le plus beau et le plus grand bateau du Mississippi et de l'Ohio, ayant une grande partie de son chargement prêt, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant les emménagemens les plus commodes, s'adresser à bord ou à

7 fev PIERCE, SHANNON & BROTHER, 26, rue Gravier.

POUR ST-LOUIS, ALTON,

Et tous les ports intermédiaires.

Le steamer United-States, capitaine Hall, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis du Magasin Bleu, ou à

BOGERT & HAWTHORN,

6 fev 63, rue Gravier.

Le steamer North America, capitaine Dobbin, est maintenant prêt à recevoir son chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au capitaine, au bout de la rue de Lafayette.

2 fév FORSYTH & LIMERICK, 135, rue des Magasins.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah

Le steamer LEVANT, bien construit et maintenant en première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera [illegible] entre la Nouvelle Orléans, tous les dimanches et du Bayou Sarah, à [illegible]

J. B. COLLA, Agent.

POUR BATON ROUGE.

Le bateau à vapeur Galenian, capitaine E. Esnault [illegible]

F. JOURDAN, rue Front Levée No. 7

PAQUEBOTS HEBDOMADAIRES POUR LAFOURCHE

Les bateaux à vapeur Dan Francis et Buccaneer, Mariner, [illegible]

F. JOURDAN.

[illegible]

F. JOURDAN, rue Front Levée No. 7

POUR LE BAYOU SARA

Deux fois par semaine—Paquebot de la Malle.

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Thomas Clark, partira pour le port ci-dessus les Mercredis et Samedis à 9 heures du matin, [illegible]

N. B. Tout le fret débarqué devant les habitations, [illegible]

12 jan—a

POUR LOUISVILLE,

et tous les ports intermédiaires

Le steamer MEDITERRANEAN, capitaine Baldwin, est maintenant prêt à recevoir son chargement, et partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis de la Commune ou à

14 fév PIERCE, SHANNON & BROTHER, 26, rue Gravier.

POUR CINCINNATI.

Le steamer GEN WAYNE, capitaine G C Castleman, est prêt à recevoir son chargement pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras, ou à

JOSEPH LANDIS & Co, No. 14, rue Poydras.

N. B. Les dettes contractées par l'équipage de ce bateau, sans le contre de du capitaine ou du commis, ne seront pas payées. 13 fév.

POUR ST-LOUIS et tous les ports intermédiaires

Le steamer Geo Collier, capitaine Bellghover, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira mardi 13 fév. Pour fret du reste ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à

BOGERT & HAWTHORN,

10 fev 63, rue Gravier.

POUR PITTSBURG, WHEELING, PORTSMOUTH, et tous les ports intermédiaires

Le steamer PERU, à chambres hautes, capitaine L A Irodes, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour les ports ci-dessus, positivement le 17 du courant. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à COMSTOCK, HYDE & Co.

9 fev 18, rue Poydras

Pour Quintana, Velasco, Bazoria et Marion

La goëlette VIRGINIA, construite à Baltimore, capitaine Odom, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment pour les ports ci-dessus. Pour le fret d'une centaine de barils, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JAM. RICKER, jnr. No. 36, rue du Camp.

Pour Matagorda et Cox's Point.

Passage seulement.

La goëlette LONE, capitaine Clark, ayant tout son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus positivement Samedi. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à

SAM. RICKER, jnr

12 fév No. 36, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.

Le brick HORACE, fin voilier, capitaine Nason, partira sous peu. Pour fret de 200 barils de coton, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE,

12 fév No. 93, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire CHESTER, capitaine W. Wales, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

13 fév JAMES REED & Co. 58, rue du Commerce.

POUR VELASCO, BRAZORIA ET COLUMBIA.

La goëlette J W CALDWELL, paquebot régulier, capitaine B Noyes, ayant deux tiers de son chargement engagé, partira incessamment. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord ou à JOHN G. ROWLAND,

12 fév No. 47, Vieille Levée.

POUR SAVANNAH.

La goëlette LEONIDAS, capitaine Kelley, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis de la place d'armes, ou à

WOOD & SIMMONS,

6 fév No 22, rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE.

Hands Line

Devant partir après le Wm Henry.

Le navire paquebot régulier OHIO, capitaine John Garvin, partira pour le dit port à l'époque régulière. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Garvin à bord, vis-à-vis l'hôtel des monnaies ou à JAMES D. DENEGRE,

29 jan No. 16 rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL—Le navire ELIZA & ABBEY, fin voilier, capitaine Wade, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens. S'adresser à

29 jan J. A. BARRELLI & Co. 61, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le brick fin voilier CAUCASSIAN, capitaine Grafton, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

29 jan BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

$1000 De Récompense

SERONT données pour l'arrestation et conviction des individus, qui ont volé neuf de mes nègres dans la nuit du 9 courant, savoir: Will nègre, âgé de 40 à 50 ans; il a la peau rouge, environ 5 pieds 10 ou 11 pouces, parlant français; Sarah sa femme, âgée de 38 à 40 ans [illegible], grande de 5 pieds 5 ou 6 pouces, et leurs enfans Abraham, Tom, Jim, Grace, Sam, et [illegible] Anderson enfant âgé de 3 ans. Abraham est âgé d'environ 17 à 18 ans [illegible] Tom est âgé de 15 à 16 ans, et a une hernie; Jim à 14 ans [illegible] Green 10 à 12 ans, Sam 10 à 11 [illegible] Willis a 6 à 7 ans et [illegible]

Le récompense ci-dessus sera donnée, pour l'arrestation des dits esclaves et des dits voleurs, et leurs conviction—ou je donnerai cinq-cents piastres à quiconque me ramènera les dits nègres dans le Comté de Montgomery, ou les mettra dans une geole [illegible] où je puisse les avoir.

JOSEPH FITZPATRICK

Les Capitaines de bâtimens et autres embarcations sont prévenus de ne pas recevoir les dits esclaves à leur bord, sous les peines prévues par la loi.

RHUM DE LA JAMAIQUE—8 quarts rhum de qualité supérieure de la Jamaïque reçus et à vendre par

LEGENDRE & BERNIAUD,

16 fév 27, rue St. Louis.

POUR GEORGIA ET COLUMBIA.

Le goëlette BYRON, capitaine H. B. Fosdick, peut prendre environ 200 barils, pour compléter son chargement. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord ou à

12 fév J. G. ROWLAND, No. 47, Vieille Levée.

POUR BALTIMORE.

LE brick UNCAS, capitaine Bush, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co.,

12 fév No. 63, rue de la Douane.

POUR ANVERS.

La barque fine voilière WOLGA, capitaine Davis, ayant son chargement engagé, partira le 20 du courant, et peut accommoder six passagers. Pour passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

12 fév R. GRONING & Co

A FRETER

La goëlette américaine WILLON, fine voilière, capitaine Hiler, du port de 83 tonneaux, et tirant peu d'eau, s'adresser à bord au capitaine ou à

12 fév J. PRATIS & Cie. No 18, Vieille Levée.

LIGNE DE HANDS—Pour Philadelphie (passage seulement)—Le brick HENRY, capitaine Mason, est actuellement en chargement à la côte et sera de retour en ville vers le 14. Pour passage seulement, s'adresser à

10 fév JAMES D DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—La goëlette SUSAN, capitaine Manter, en chargement vis à vis le marché du faubourg Ste Marie. Pour fret de 100 barils, s'adresser à

10 fev COOLIDGE & PLIMPTON, 60, rue Gravier.

POUR LA HAVANE.

Le brick SAN ANTONIO, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Lumsden, est maintenant prêt à recevoir son chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

5 fev J. W. ZACHARIE & Co 64, rue de la Douane.

POUR LA HAVANE.

La goëlette SABINE, fine voilière, capitaine Moore, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

R. GRONING & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick MOROSCO, fin voilier, capitaine Benny, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de [illegible] de coton ou passage, s'adresser à

7 fév BAILEY & ABBOTT, No. 14, rue Bienville.

Ligne de Paquebot de la Nouvelle-Orléans et Charleston.

LE brick ARABIAN, capitaine Gardner, ayant une partie de son chargement engagé, partira de suite. Pour la balance de son fret ou passage, s'adresser à J. A. BARELLI & Co.

7 fev 61, rue de la Commune.

POUR NEW YORK—Nouvelle ligne

Paquebot régulier du 19 février—Le navire ORLEANS, capitaine Sears, partira à son tour régulier, chargé ou non. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou

6 fev FRANKLIN, AMES & Co. 48 rue Gravier.

POUR LA HAVANE.

Le brick BRAZIL, doublé et chevillé en cuivre, partira sous peu. Pour fret de 300 barils ou pour passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à J. W. ZACHARIE,

5 fev No. 64, Rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—Hands line, devant succéder au la Josephine—Le navire OHIO, paquebot régulier, capitaine J. Garvin, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis l'hôtel des Monnaies ou

6 fev JAMES D DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR NEW YORK—La goëlette HARRIET, capitaine Fales, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

10 fev 14, rue Bienville.

Pour Savannah ou Charleston

La goëlette LEADER, capitaine Burgess, du port de 700 barils, partira incessamment pour l'un des ports ci-dessus. Pour fret, s'adresser à LEVI H. GALE,

10 fév 93 rue de la Commune.

POUR GALVESTON.

La goëlette ENTERPRISE, est maintenant en chargement vis à vis la rue St. Louis, pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

COOLIDGE & PLINTON,

10 fév 60, rue Gravier.

POUR NEW-YORK.

Le brick HALCYON, capitaine Soullard, mouillé vis-à-vis de la place d'armes, partira sous peu. Pour fret d'environ 50 balles de coton, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,

10 fev 14, rue Bienville

POUR MATANZAS

La goëlette fine voilière SABINE, capitaine Moore, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

10 fév R. GRONING & Co.

POUR BOSTON.

Le brick neuf TALLEYRAND, capitaine Dow, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à KIDDER & HEAD,

1 fév 24, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL.

Le navire Star, capitaine Glover. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à

9 fev H. C. CAMMACK & Co. Bank Place No.

POUR LIVERPOOL.

Le navire Columbus, capitaine Coffin. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord ou à

9 fév H C CAMMACK & Co. Bank Place No.

POUR LIVERPOOL.

Le navire Kensington, capitaine Curtis. Pour fret de 300 balles, s'adresser à bord ou à

9 fév H C CAMMACK & Co. Bank Place No.

A FRETER

Le brick COMMAQUID, classé A. 1., capitaine Snow, du port d'environ 550 balles coton. Du fret pour la Méditerranée sera préféré. S'adresser à GEO. GREEN,

9 fév 60, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.

Le navire AMBASSADOR, classé A. 1., capitaine Joseph W. Upton, ayant une partie de son chargement engagé, partira très incessamment. S'adresser à GEO. GREEN,

9 fév 60, rue du Camp.

POUR GALVESTON.

La goëlette PILGRIM, cap. J. Snow, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour l'encombrement de 150 à 200 barils ou pour passage, s'adresser à bord vis à vis le marché du faubourg Ste-Marie, ou à

SAMUEL RICKER Jr,

3 fév No. 36, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire PROVIDENCE, fin voilier, capitaine Pierce, besoin pour compléter son chargement, de 150 balles de coton. Pour fret d'une quelles, ou pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

3 fév 14, rue Bienville

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire ANNAWAN, capitaine Locke, peut également loger trois passagers. S'adresser à BAILEY & ABBOTT,

3 fév 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—La barque STATIRA, classée A. 1 capitaine Montgomery, partira sous peu. Pour passage seulement ayant de beaux emménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

3 fév 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE

LE navire supérieur et fin voilier HARRIET, capitaine Stroud, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H GALE,

3 fév 93 rue de la Commune,

A FRETER,

Pour un des ports de l'Europe.

Le navire fin voilier MACLELLAN, du port de 1,200 balles environ, est prêt à prendre charge. S'adresser à

3 fév A. CAPDEVIELLE & Co. Rue Toulouse, No 19.

POUR BOSTON.

Le brick CAUCASIAN, fin voilier, capitaine Grafton, peut prendre 75 à 100 barils pour le port. Pour fret du quels s'adresser à

3 fév BAILEY & ABBOTT, No. 14, rue Bienville.

POUR BOSTON.

La goëlette DORUS, fine voilière, capitaine Baxter, peut prendre l'encombrement de 100 barils sur le pont, et l'on s'adresse immédiatement à

2 fév BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville

POUR LIVERPOOL OU CLYDE.—Le navire CASSANDER, de première classe, Capitaine J. Greg, prendra du fret pour le port ci-dessus. S'adresser à

3 fév M De LIZARDI & Co.

Paquebot entre la Nelle. Orléans et Charleston.

Le brick CHAMPMAN, classé A 1 capitaine Thompson, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu pour ledit port. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J. A. BARELLI & Co.

1 fév 61, rue de la Commune.

POUR BOSTON.

La goëlette Emil Knight, capitaine Hoxmen, désire 50 tonneaux de fret, pour lesquels ou passage, s'adresser à

30 janv BAILEY & ABBOTT, rue Bienville No. 14

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf fin voilier, JOHN N. GOSSLER, Capitaine A. Davis, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à YORK FRERES,

30 jan 19, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire français fin voilier, PAULINA, capitaine Gamain ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera promptement expédié. Pour fret de 250 balles coton ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. QUERTIER & ALBERT,

17 jan 95, rue St. Louis.

SCIENCE PRATIQUE de la Calligraphie, par DOLBEAR, au No. 8, rue de Chartres. Cet ouvrage est le seul qui ait été composé pour l'usage exprès des écoles et pensions. La base en est le système Carstairiens mais améliorée par des idées neuves et originales. On enseigne d'abord aux élèves les différens mouvemens dont le système se compose; chaque forme des différentes lettres et leur combinaison de manière à donner une écriture rapide, nette et courante à un homme d'affaires du monde. Les professeurs de l'art d'écrire sont invités à venir examiner avant de se décider et de fournir des exemplaires à leurs élèves.

CALLIGRAPHIE—MM. DOLBEARS & frère, ont leur enseignement à New-York, Mobile et en cette ville en pleine opération, et ont un nombre suffisant d'habiles assistants, qui les mettront à même de donner des leçons dans quelques parties des villes ci-dessus mentionnées. MM. A. et O. Everett donneront des leçons au No. 8, rue de Chartres.

19 déc—6m

CHAPEAUX A LA MODE—Evans & Co., rue de Chartres, No. 16, viennent de recevoir par le navire Russel, de New-York, un assortiment additionnel de chapeaux de castor pour hommes, poils ras, qualité supérieure, de en soie, des dernières modes et garantis des qualités les plus fines. 1 fév

MACHINES—A vendre à des prix réduits, des machines, parmi lesquelles une [illegible] Moulins à scie et à moudre, à scier seulement, aussi des moulins à moudre une machine de [illegible] Gênes. S'adresser à J. W. ZACHARIE & Co. Agents pour les manufacturiers,

8 fév 64, rue de la Douane.

LOMBARD & CO.

Lignes de paquebots entre Boston et la Nouvelle Orléans.

CETTE nouvelle ligne de paquebots, a été expressément bâtie pour faire les voyages entre le port ci-dessus; ils ne tirent que très peu d'eau, et offrent tous les agrémens désirables aux passagers, cette ligne est composée des navires qui suivent:

CHEROKEE, 415 tonneaux. Capt. J. Hamlin.
CAROLINE, 400 do. Capt. S. Lewist.
CHARLESTON, 375 do. Capt. R. Ellemine.
COLUMBIANA, 403 do. Capt. G. Barrett.
SEAMAN, 390 do. Capt. J. Bowen.
BAMBAY, 675 do Capt. D. Hubbard.

Les navires ci-dessus mentionnés sont tous neufs doublés et chevillés en cuivre, ils sont commandés par des capitaines d'une longue expérience, ils ont de beaux emménagemens, avec des chambres séparées pour les dames, et leurs vivres des plus délicats seront toujours choisis.

Ces paquebots seront toujours remorqués soit en descendant soit en remontant le Mississipi, et la plus grande ponctualité sera observée dans leurs jours de départ, à l'avenir, quelque retard dans leur arrivée. D'autres navires aussi bons, seront immédiatement mis à leur place.

On sollicite le patronage du public, et les agens s'engagent de satisfaire autant qu'il leur sera possible tous les chargeurs qui recevront ou qui enverront des marchandises par cette ligne. Les prix seront des plus modérés, et des avances seront faites sur les marchandises embarquées si on le demande.

Ces navires partiront tous les 1er et 15me jour de chaque mois. Pour fret ou passage, s'adresser aux agens.

J. A. BARRELLI & Co., 61, rue de la Commune.

N. B. Des avances seront faites sur les consignations à Mrs A. G. LOMBARD & Co, agents à Boston. 25 jan

LIGNES DE PAQUEBOT ENTRE CHARLESTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS

CETTE ligne de paquebots consiste en quatre navires, de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et du port de 200 tonneaux, avec de beaux emménagemens pour les passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines très expérimentés dans la navigation, qui y porteront toute sorte d'attention et feront de leur mieux pour satisfaire les chargeurs. Ils seront remorqués tant en descendant qu'en montant le fleuve, et partiront de la Nouvelle Orléans avant ou les 1er et 15me jour de chaque mois. Les navires suivans sont de la ligne:

BRICK ARABIAN, Capt. C. Gardner.
BRICK CHAPMAN, Capt. J. Thompson.
BRICK ALMENA, Capt. J. Doane.
BARQUE ROGER WILLIAMS, Capt. J. Adams.

Pour fret ou passage, s'adresser à

J. A. BARRELLI & Co. Rue de la Commune, no. 61, Nouvelle-Orléans

ou à M. C. MORDECAI DENDUE LUNGE,

25 jan à Charleston.

Nouvelle ligne de paquebots pour New-York.

LES jours de départ fixés, pour toute la saison, au [illegible]

Navire Orleans capt. S. Sears, 599 tonneaux 27 nov.
" Alabama " C. C. Berry, 474 " 11 déc.
" Arkansas " E. J. Dennis 627 " 25 "
" Saratoga " W. Hathaway 542 " 8 janv.
" Nashville " D. Jackson 540 " 22 "
" Kentucky " J. Buckner, 629 " 5 févr.

Ces navires sont tous de [illegible], doublés et chevillés en cuivre, construits à New York, et expressément [illegible] capitaines [illegible]

FRANKLIN AMES & Co. No. 48 rue du Camp

N. N. Les bâtiments ne [illegible]

11 nov—3

POUR BALTIMORE

La goëlette fine voilière AJAX, capitaine [illegible], peut prendre l'encombrement de 300 barils de léger fret et pourra recevoir immédiatement à bord [illegible] partira positivement d'ici au 16 du courant. S'adresser à

14 fevrier WOOD & SIMMONS, No. 22, rue Poydras

POUR LA HAVANE.

La goëlette de 1re marche Malvina, capitaine Bertran, ayant son chargement engagé, partira positivement vendredi prochain 16 du courant; pour passage seulement s'adresser à

16 fév M. S CUCULLU, LAPEYRE & Co rue Toulouse No 37

POUR NEW YORK—Le brick neuf et fin voilier CAROLINE & MARY, doublé en cuivre, ayant besoin de l'équivalent de 100 balles pour compléter son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la barrière des boucheries, ou à KIDDER & HEAD,

8 fév 24, rue Poydras.

POUR LA RIVIERE SABINE—La goëlette VIRGINIA, capitaine Odom, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Toulouse, ou à

8 fev J ROBERT & Co. 47, rue Bienville

POUR NEW YORK—Le brick fin voilier HALCYON, capitaine Soullard, amarré aux wharfs de Picotiere, partira sous peu. Pour fret d'environ 50 balles de coton, ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

8 fev 14, rue Bienville

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier RIGA, classé A 1, capitaine Smith, partira sous peu. Pour passage s'adresser à LEVI H. GALE,

8 fév 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement. Le navire fin voilier HAVRE, classé A 1, capitaine McKown, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE,

8 fev 93, rue de la Commune

POUR BOSTON.

Le brick CORINTHIAN, capitaine Haynes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE,

8 fév 93, rue de la Commune.

POUR MARSEILLE.

Le navire CANTON, capt Howard, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE,

8 fév 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire supérieur et fin voilier, MOSCOW, capitaine, Nesbarg, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE,

8 fév 93, rue Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire MERCHANT, capt. Jordan, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE,

8 fév 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire GLOBE, A. 1, capitaine Olivier partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LEVI H GALE,

8 fév No 93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.

Le navire W.M. BADGER, ca. t. Lambert partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à L. H GALE,

8 fév 93 rue de la Commune

POUR LE HAVRE.

Le superbe navire GEORGIA, capt. Tallou, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H. GALE,

8 fév 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire supérieur, CALEDONIA, capitaine Cammett partira sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H GALE,

6 fév No 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire beau voilier SYLVANUS JENKINS, capitaine Barker, partira incessamment. Pour passage s'adresser à LEVI H. GALE,

8 fév No 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire ENGLAND, classé A. 1, capitaine Swanton, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H GALE,

6 fév 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

La barque CITIZEN, capitaine Thorpe partira incessamment. Pour passage, s'adresser à LEVI H GALE,

8 fév No 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier LIVERPOOL, classé A. 1, capitaine Davenport, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE,

8 fév 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier ROWLAND, classé A. 1, capitaine Dicks, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE,

8 fév 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier PERUVIAN, classé A. 1, capitaine Sprat, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE,

8 fév rue de la Commune No 93

POUR LIVERPOOL

Le navire fin voilier CHARLES, classé A. 1, capitaine Barker, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE,

8 fév 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier EDWIN, classé A. 1, capitaine Wilson. Pour passage s'adresser à LEVI H GALE,

8 fév 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier GLASCOW, capitaine Stratton, sera expédié incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,

8 fév 93, rue de la Commune.

POUR TAMPICO.

La goëlette CORA, capitaine Delvaille, ayant une partie de son chargement engagé pour l'un ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à A. M. DE MIRANDA,

8 fév 85, rue St-Louis.

POUR LE HAVRE.

La barque Ramona, de marche supérieure, capitaine Higgens, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

LEVI H. GALE,

16 janv. rue de la Commune No. 93

POUR ALEXANDRIE D. C.

Le brick ESTHER, classé A. 1., fin voilier, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à H. BARRELLI & Co.

15 jan No. 61, rue de la Commune

POUR BOSTON.

La barque HELLESPONT, capitaine Larrabe, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,

27 jan 93, rue de la Commune.

POUR GALVESTON

La goëlette UNION, capitaine Lodge, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la presse à coton ou à J. W. ZACHARIE & Co.

27 jan No. 64, rue de la Douane.

CERISES—100 caisses cerises à l'eau de vie, de la marque de Badin, en bouteilles blanches à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD,

30 fév 27, rue St. Louis.